

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 26 août 2021 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Monsieur Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2021-0109 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2021-0110 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 juillet 2021, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants:

Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52029Mb*, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis XIV, quartier 5-2, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)

Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb et 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)

Rapport de la consultation écrite pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb*, R.C.A.5V.Q. 288 (Projet au 3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard)

Liste des dépenses autorisées par M. Laurent-Étienne Desgagnés, directeur d'arrondissement par intérim pour le mois de juin 2021

Liste des virements budgétaires pour les mois de juin et juillet 2021

Matières nécessitant une consultation publique

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2071, avenue Saint-Ulric, lot 1 217 160, quartier du Vieux-Moulin, district électoral de Robert-Giffard et période d'intervention des personnes intéressées

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 2071, avenue Saint-Ulric et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 9 au 23 août 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0112 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 2071, avenue Saint-Ulric, lot 1 217 160 du cadastre du Québec, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-250

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la recommandation CCU5-2021-117 du Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 juin 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un garage attaché déjà construit, situé sur le lot 1 217 160 du cadastre de Québec, correspondant au 2071, avenue Saint-Ulric, une distance minimale de 0,11 mètre d'une ligne latérale de lot, au lieu d'une distance minimale de 0,50 mètre d'une ligne latérale de lot, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 39, rue Duchâtel, lot 1 222 879, quartier 5-4, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et période d'intervention des personnes intéressées

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 39, rue Duchâtel et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 9 au 23 août 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0113 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 39, rue Duchâtel, lot 1 222 879 du cadastre du Québec, district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial - GT2021-254

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu, à la suite de la

recommandation CCU5-2021-118 du Comité consultatif d'urbanisme en date du 22 juin 2021, d'accorder la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme pour un bâtiment résidentiel, situé sur le lot 1 222 879 du cadastre de Québec, correspondant au 39, rue Duchâtel, une marge avant de 5,57 mètres, au lieu d'une marge avant de 6 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1171, avenue Royale, lot 1 541 865, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard et période d'intervention des personnes intéressées

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure correspondant au 1171, avenue Royale et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 9 au 23 août 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0114 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1171, avenue Royale, lot 1 541 865, du cadastre du Québec, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-291

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de l'avis CCU5-2021-125 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 27 juillet 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme la reconstruction d'un garage détaché, situé sur le lot 1 541 865 du cadastre de Québec, correspondant au 1171, avenue Royale, d'une superficie de 70,83 mètres carrés au lieu de 50 % de la superficie du bâtiment principal qui correspond à 38 mètres carrés, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Cette dérogation est accordée conditionnellement au respect de la condition suivante :

- Le garage doit être reconstruit au même emplacement sur le site existant et comme illustré dans les plans d'architecte joints à la demande en date du 10 mars 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la consultation écrite concernant la propriété sise 40, rue Chapais, lot projeté 6 431 554, quartier 5-4, district électoral de Robert-Giffard et période d'intervention des personnes intéressées

Une consultation écrite a été autorisée par le conseil de l'Arrondissement de Beauport, résolution CA5-2020-0149, pour la demande de dérogation mineure au 40, rue Chapais, lot projeté 6 431 554 et ce, conformément aux Arrêtés ministériels et aux Décrets du gouvernement concernant les

ordonnances des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Celle-ci s'est tenue du 9 au 23 août 2021.

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été reçus.

CA5-2021-0115 **Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 40, rue Chapais, lot projeté 6 431 554, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-293**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de refuser, à la suite de l'avis CCU5-2021-126 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, en date du 27 juillet 2021, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputée conforme la largeur du terrain à la rue de 7,6 mètres situé sur le lot projeté 6 431 554 du cadastre de Québec, correspondant au 40, rue Chapais, au lieu de 13 mètres, comme exigé par le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4, et ce, pour le motif suivant :

- La dérogation n'est pas considérée mineure puisque la largeur du lot pourrait être augmentée en diminuant la marge latérale proposée pour la maison existante sur le lot projeté 6 431 553.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA5-2021-0116 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 690, 692 et 696, avenue du Fleuve, lot projeté 6 416 759, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-302**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'un bâtiment de cinq logements de trois étages sur le lot projeté 6 416 759 du cadastre du Québec, correspondant aux 690, 692 et 696, avenue du Fleuve, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Les plans sont refusés pour les motifs suivants :

- la dimension des cours ne s'harmonise pas bien avec celle des lots voisins;
- la profondeur et la forme du bâtiment ne s'harmonisent pas avec celles des bâtiments voisins;
- la hauteur du rez-de-chaussée ne s'harmonise pas bien avec celle des rez-de-chaussée des bâtiments principaux voisins;
- l'intimité des cours des voisins n'est pas préservée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0117 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 293 (Omnibus Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) et remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite et autorisation de la procédure référendaire dans la situation de la COVID-19 - GT2021-276***

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu:

1. d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 293 (Omnibus Saint-Grégoire, quartier des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial)*;
2. de demander l'opinion du conseil de quartier des Chutes-Montmorency relativement à ce projet de modification;
3. de tenir des mesures d'informations complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
4. d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par les arrêtés et les décrets du gouvernement concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0118 **Renouvellement du mandat d'un membre pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport - GT2021-261**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de renouveler le mandat de monsieur Pierre-Alexandre Côté à titre de membre pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Beauport, pour la période du 26 août 2021 au 25 août 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0119 **Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 2164, 2166 et 2168, avenue Louise-Cloutier, lot 6 457 879, district électoral de Robert-Giffard - GT2021-332**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de refuser les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis relative à la construction d'un bâtiment d'habitation de trois logements sur le lot projeté 6 457 879 du cadastre du Québec, correspondant aux 2164, 2166 et 2168, av. Louise-Cloutier, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4.

Ces plans sont refusés pour les motifs suivants :

- la dimension des cours ne s'harmonise pas bien avec celle des lots voisins;
- la profondeur et la forme du bâtiment ne s'harmonisent pas avec celles des bâtiments voisins;
- la marge avant ne s'harmonise pas bien avec celle des bâtiments principaux voisins;
- l'intimité des cours des voisins n'est pas préservée.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Loisirs, sports et vie communautaire

CA5-2021-0120 **Autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente signée le 20 juillet 2020 entre la Ville de Québec et l'organisme Communautés solidaires concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 802,50 \$ pour les années 2021 et 2022 afin de le soutenir dans son offre de service - LS2021-135 (CT2549719)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 20 juillet 2020 entre la Ville de Québec et l'organisme Communautés solidaires concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 802,50 \$ pour les années 2021 et 2022 afin de le soutenir dans son offre de service.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0121 **Autoriser la conclusion d'un avenant à l'entente signée le 16 janvier 2020 entre la Ville de Québec et l'organisme Corporation de développement communautaire de Beauport concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 2 700 \$ pour les années 2021 et 2022 afin de le soutenir dans son offre de service - LS2021-136 (CT2549735)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 16 janvier 2020 entre la Ville de

Québec et l'organisme Corporation de développement communautaire de Beauport concernant le versement d'un soutien financier supplémentaire de 2 700 \$ pour les années 2021 et 2022 afin de le soutenir dans son offre de service.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA5-2021-0122 Ordonnance numéro O-248 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Jean-Le Sueur - [TM2021-172](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-248 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Jean-Le Sueur, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0123 Ordonnance numéro O-249 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à la rue Anick, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - [TM2021-182](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-249 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation sur la rue Anick, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA5-2021-0124 Subvention à Croque ton quartier en soutien à la réalisation de sa mission et de ses activités - [A5DA2021-006](#) (CT2554901)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu de verser une subvention de 500 \$ à Croque ton quartier en soutien à sa mission et ses activités.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

Adoption des règlements

- CA5-2021-0125** Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - **GT2021-104**
-

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52055Ha, 53061Ha et 54154Ha*, R.C.A.5V.Q. 284 (Omnibus, quartiers 5-2, 5-4 et des Chutes-Montmorency, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

- CA5-2021-0126** Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52029Mb, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis XIV, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **GT2021-128**
-

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52029Mb*, R.C.A.5V.Q. 286 (2638, boulevard Louis XIV, quartier 5-2, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

- CA5-2021-0127** Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb, 51012Fa, 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - **GT2021-186**
-

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 51010Fb, 51011Fb, 51012Fa, 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 287 (1485, boulevard Raymond, quartier 5-1, district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0128 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb, R.C.A.5V.Q. 288 (Projet au 3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard) - GT2021-200**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 55109Mb*, R.C.A.5V.Q. 288 (Projet au 3000, chemin Royal, quartier du Vieux-Moulin, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2021-0129 **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - GT2021-141**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52108Ia, 52109Ia et 52110Ia*, R.C.A.5V.Q. 290 (Nouveau parc industriel au sud-est du boulevard Raymond, quartier 5-2, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 44 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement